REGLEMENT DU JEU

« Calendrier de l'avent »

Du 1er au 24 décembre 2025 inclus

Article 1 : Société organisatrice

Eni Plenitude France SAS (ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « Plenitude ») dont le siège social est situé 30-32 rue Victor Hugo – CS 10232 – 92532 Levallois-Perret Cedex, organise avec l'aide de son agence média, la société AVENT MEDIA, Société à Action Simplifiée au capital de 51.393.573 euros, enregistrée sous le numéro 452 225 692 RCS Nanterre, dont le siège social est situé au 44, Avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret, un jeu sans obligation d'achat intitulé "Calendrier de l'avent" (ci-après dénommé le « Jeu »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Article 2 : Durée

Le Jeu se déroulera du 01/12/2025 au 24/12/2025 inclus, selon les modalités décrites dans le règlement.

Il est entendu que la Société Organisatrice pourra reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, les participants seront informés dans les meilleurs délais via l'envoi d'un e-mail.

Article 3 : Participants

La participation au Jeu est ouverte :

- à toute personne physique majeure, titulaire d'un contrat Plenitude de fourniture d'électricité et/ou de gaz pour un logement situé en France métropolitaine (hors Corse), dans la limite d'une puissance souscrite de 36 kVA, et/ou en gaz naturel dans la limite d'une consommation de 30 000 kWh par an,

- qui a accepté de recevoir les factures et les communications relatives aux modifications des dispositions de son (ses) contrat(s) par voie électronique,

- et qui n'est pas en situation d'impayés.

Nonobstant ce qui précède, les salariés de Plenitude, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise

en œuvre du présent Jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants, ne peuvent participer au Jeu.

La participation au dit Jeu est limitée à une participation par Participant par jour, et à un gain par foyer pendant toute la durée du Jeu (même nom et/ou même adresse mail, et /ou même adresse postale, et/ou même référence client).

Pour participer, il est impératif d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

Chaque participant reconnaît que les données qu'il communique à la Société Organisatrice pour les besoins de sa participation au Jeu sont exactes et valent preuve d'identité. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots décrit à l'article 5.

Article 4 : Modalités de participation et mécanique du Jeu

Pour participer au Jeu, chaque Participant doit se rendre sur calendrierdelavent.eniplenitude.fr et remplir un formulaire en ligne en suivant les différentes étapes listées ci-après :

- Prendre connaissance du Règlement de Jeu,
- Renseigner ses informations personnelles (champs obligatoires afin de pouvoir participer):
    - Champs obligatoires : Email, mobile
- Valider son inscription.
- En cliquant sur « Valider », le Participant accèdera ensuite à un calendrier disponible aussi directement sur son espace client dans lequel il devra cliquer sur la case du jour.
- En cliquant sur la case du jour, il va lancer l'instant gagnant. Le résultat est immédiat : l'écran indique immédiatement si le Participant a gagné ou perdu.
    - Si le Participant a gagné un lot « matériel », le lot lui sera expédié à l'adresse postale indiquée sur son (ses) contrat(s) d'énergies, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du Jeu (24 décembre 2025).

Le Participant est invité à confirmer l'adresse postale exacte de son domicile en contactant Eni Plenitude France par courriel à contact@eniplenitude.fr ou par téléphone au 09 78 46 17 17.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si le participant n'a pas indiqué l'adresse correcte de son domicile à la Société Organisatrice.

- Si le Participant a gagné un lot « dématérialisé », son gain lui sera envoyé par email à l'adresse indiquée sur son (ses) contrat(s) d'énergies, dans un délai de 3 semaines à partir de la date de fin de l'opération (24 décembre 2025).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si le participant n'a pas renseigné son adresse mail correcte à la Société Organisatrice.

Lors de l'inscription sur le site calendrierdelavent.eniplenitude.fr, le Participant garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera le seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

Toute inscription par téléphone, télécopie, courrier ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé en ligne ne pourra être prise en compte.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les données qui lui auront été fournies par le Participant se révèlent erronées ou incorrectes. La Société Organisatrice se réserve a posteriori le droit de refuser le lot à tout Participant qui ne serait pas client Plenitude même si ce dernier a reçu un email de confirmation.

La Société Organisatrice garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du Jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les Participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait, sous réserve d'en informer les Participants par tout moyen approprié.

Le Participant est réputé être informé des risques et dangers d'Internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

En cas d'événement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les Participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 5 : Dotations

1. Lots gagnables par instants gagnants

Sont mis en jeu par instants gagnants pendant toute la durée du Jeu du 1er décembre au 24 décembre 2025 inclus, les lots suivants :

- 81 x 1 Airfryers Philips NA221/00 4,2L. La valeur unitaire est de 119,99€ TTC, constatée en date du 22/10/2025.

- 100 x 1 montre Casio, d'une valeur unitaire de 48€ TTC, constatée en date du 20/10/2025.

- 40 x 1 Machine à café Nespresso Essenza Mini, d'une valeur unitaire de 99€ TTC, constatée en date du 20/10/2025.

· 60 x 1 Casques JBL Tune, d'une valeur unitaire de 89,99€ TTC, constatée en date du 20/10/2025.

· 35 x 1 Enceinte Bluetooth portable Grip, d'une valeur unitaire de 89,99€ TTC, constatée en date du 20/10/2025.

· 25 x 1 Macbook Air 15 Pouces, 16 Go, Argent, d'une valeur unitaire de 1649,99€ TTC, constatée en date du 20/10/2025.

Les gagnants des lots précités recevront leur lot à l'adresse postale indiquée dans son (ses) contrat(s), dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du Jeu (24 décembre 2025).

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'un seul lot par instant gagnant sur toute la durée du Jeu.

La remise des dotations est conditionnée au fait que le client soit encore client Plenitude au moment de l'envoi et qu'il ne soit pas en situation d'impayés.

2. Lot gagnable par tirage au sort

Est mis en jeu par tirage au sort, qui aura lieu le 8 janvier 2026 :

- un scooter BMW CE04 Space Silver metallic avec espace de rangement. Écran TFT de 10,25 pouces, trois modes de conduite, et compartiment de rangement avec prise USB-C

Une participation au calendrier de l'avent du 1er au 24 décembre 2025 inclus équivaut à une chance au tirage au sort. Un Participant aura donc autant de chances au tirage au sort que de participations.

Le tirage au sort sera réalisé par la société Cherqui & Rigot, huissiers de justice associés exerçant à Paris 19ème.

Le gagnant du lot précité sera informé par mail à l'adresse indiquée sur son (ses) contrat(s) d'énergie au plus tard le 08/01/2026.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si l'email de confirmation du gain n'est pas délivré au Participant bénéficiaire car il a communiqué une adresse email erronée ou incomplète.

Le tirage au sort et la remise de la dotation sont conditionnés au fait que le client soit encore client Plenitude à ces dates et qu'il ne soit pas en situation d'impayés.

Le gagnant du lot précité recevra son lot à l'adresse postale indiquée dans son (ses) contrat(s), dans un délai 6 à 8 semaines à compter de la date du tirage au sort.

Le Participant est invité à confirmer l'adresse postale exacte de son domicile en contactant Eni Plenitude France par courriel à contact@eniplenitude.fr ou par téléphone au 09 78 46 17 17.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si le participant n'a pas indiqué l'adresse correcte de son domicile à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les autres lots de l'instant gagnant par d'autres lots de même valeur et de caractéristiques proches, sans que cela ouvre droit à un éventuel remboursement, dédommagement ou avoir.

Article 6 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant toute la durée de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot gagné et réclamé. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction concernant le lot gagné.

Article 8 : Protection des données personnelles

La Société Organisatrice est Responsable de traitement de données à caractère personnel. La société AVENT MEDIA, Société à Action Simplifiée au capital de 1 260 000 euros, enregistrée sous le numéro 492 104 500 RCS Nanterre, dont le siège social est situé au 44, Avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret, s'engage à effectuer pour le compte du Responsable de traitement, les opérations de traitement de données à caractère personnel et agira en qualité de sous-traitant.

Conformément à la loi « Informatique & Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée dans sa dernière version et du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), les informations obligatoires recueillies pour accéder au Jeu (adresse email, numéro de téléphone), constituent des traitements de données à caractère personnel des Participants et sont mis en œuvre pour la finalité suivante : organisation et gestion du Jeu (participation au Jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats, gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et du respect du présent Règlement et gestion des frais d'affranchissement).Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant, elles sont conservées pendant 2 ans à partir de la date de fin de l'opération au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées dans le respect des obligations légales et Règlementaires qui s'imposent.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des

données à caractère personnel après son décès. Le participant peut exercer ces droits, sur simple demande à l'adresse suivante : privacy@eniplenitude.fr

Pour toutes informations sur vos droits vous pouvez consulter notre politique de confidentialité https://www.eniplenitude.fr/politique-de-confidentialite

Un justificatif d'identité pourra être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réponse non satisfaisante d'Eni, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX.

Article 9. Cookies

Les Participants au Jeu sont informés que, lors de leur visite sur la plateforme de participation au Jeu concours, un cookie peut s'installer sur votre logiciel de navigation avec votre consentement. Le cookie est un bloc de données qui ne permet pas d'identifier les utilisateurs mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le site. La politique de gestion des cookies est disponible sur le lien suivant : https://www.eniplenitude.fr/cookies

Article 10 : Litige et droit applicable

Le présent Jeu et son règlement sont soumis au droit français.

Si une des clauses du Règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le Règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera tranché par les tribunaux compétents de Nanterre, sauf dispositions légales contraires.

Article 11 : Consultation du règlement

Ce règlement est disponible et téléchargeable au lien url suivant : calendrierdelavent.eniplenitude.fr

Ce règlement peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès d'Avent-Media à l'adresse postale suivante :

AVENT MEDIA
255 Boulevard Pereire
75017 Paris

Ce règlement a été déposé à la société Cherqui & Rigot, huissiers de justice associés exerçant à Paris 19ème.

Fait à Levallois Perret, le 20/10/2025.

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France. Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex –
- SAS au capital de 51 393 573 Euros - R.C.S. NANTERRE 452 225 692 - N° TVA : FR87451225692 - N° Orias : 10053697 – eniplenitude.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !